

# COMITÉS DE QUARTIER

*échangez, proposez, agissez, participez*

**RENOUVELLEMENT  
2027 / 2028  
SAINT-AVOLD**

**6 comités de quartier  
Habitants et acteurs locaux  
À partir de 14 ans  
Engagement de 2 ans**

**REJOIGNEZ VOTRE COMITÉ DE QUARTIER !**

**Ensemble,  
faisons vivre  
votre quartier**

**INFORMATIONS  
& INSCRIPTION**



[WWW.SAINT-AVOLD.FR](http://WWW.SAINT-AVOLD.FR)

**INSCRIPTIONS**

**DU 14 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2026**



# COMITÉS DE QUARTIER

*échangez, proposez, agissez, participez*

## UN COMITÉ DE QUARTIER, C'EST QUOI ?

Les comités de quartier sont des instances de participation citoyenne mises en place par la Ville.

Ces espaces de proximité réunissent des habitants et des acteurs locaux bénévoles engagés pour leur quartier dans l'intérêt général.

Véritable relais, ils favorisent le dialogue et la circulation des informations entre les habitants, les acteurs locaux et la Ville.

### Leur rôle

Dans l'intérêt général et dans le respect des compétences de la Ville, les comités de quartier peuvent :

- **Faire remonter** les idées, les besoins, les difficultés et les attentes exprimés par les habitants
- **Échanger avec la municipalité et être consultés** sur les projets et les sujets qui concernent le quartier ou la ville ;
- **proposer** des actions ou des projets pour le quartier et **contribuer** à leur réalisation ;
- **relayer le budget participatif de la Ville** et encourager la participation des habitants ;
- **contribuer** à l'animation et à la vie du quartier.

Cadre de vie, espaces publics, déplacements, sécurité, environnement, convivialité, animations...

**Les sujets du quotidien peuvent devenir des sujets de réflexion et d'action collective.**

Les décisions relevant de la Ville restent du ressort des instances municipales compétentes.

### Un lien permanent avec la Ville

Chaque comité de quartier est accompagné par un élu référent et référent suppléant, interlocuteurs privilégiés pour son secteur, et d'un agent municipal référent.

**Les comités de quartier fonctionnent selon un principe collégial.**

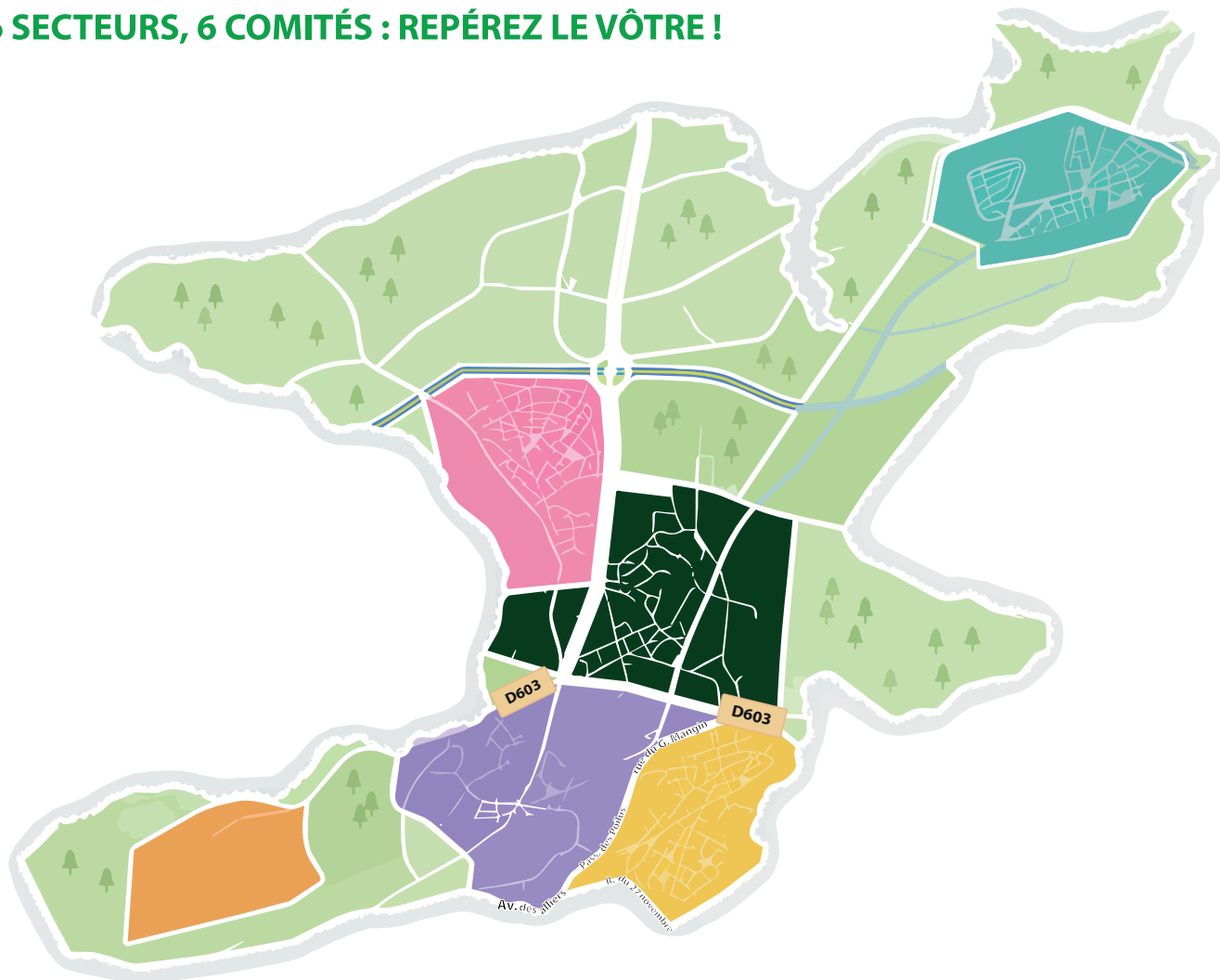
**La Ville apporte un soutien logistique aux comités pour leurs réunions et leurs initiatives.**

## VOTRE QUARTIER, VOS IDÉES, VOS PROJETS

### UNE NOUVELLE ORGANISATION A PARTIR DE 2027

En juin 2026, **élus, agents municipaux et anciens membres des comités de quartier** ont travaillé ensemble à l'évolution de leur fonctionnement. Une nouvelle charte et un nouveau règlement intérieur ont ainsi été élaborés à partir du bilan des précédents comités.

## 6 SECTEURS, 6 COMITÉS : REPÉREZ LE VÔTRE !



**CARRIÈRE - WENHECK**  
Élus référents : Johann HAUSSEUR - Laurent JACOB

**CENTRE VILLE - FAUBOURG - LEMIRE**  
Élus référents : Cathy HANDKE - Dominique LANG

**CRUSEM - LANGACKER - ODERFANG**  
Élus référents : Pascal SCHERER - Jérôme SOWA

**DOURD'HAL**  
Élus référents : Guy DE NICOLO - Pierre EREL

**HUCHET - TYROL**  
Élus référents : Raphaël WITTMER - Danièle MANCHON

**JEANNE D'ARC - ARCADIA**  
Élus référents : Mélanie BECK - Océane SIMON

### ET SI VOUS EN FAISIEZ PARTIE ?

Les comités sont ouverts :

- aux habitants de Saint-Avold à partir de 14 ans ;
- aux personnes exerçant une activité professionnelle ou associative à Saint-Avold.

#### Si vous avez entre 14 et 17 ans

Vous pouvez participer avec l'accord de votre représentant légal, qui doit être présent lors des réunions et des activités du comité.

**Aucune compétence particulière n'est nécessaire**, votre connaissance du quartier, vos idées et votre envie de participer sont les plus importantes.

#### Un engagement bénévole sur un mandat de 2 ans

En rejoignant un comité de quartier, chaque membre s'engage à respecter :

- la Charte des comités de quartier
- le règlement intérieur du comité
- le règlement du budget participatif associé aux comités de quartier

# COMITÉS DE QUARTIER

*échangez, proposez, agissez, participez*

## S'INSCRIRE, S'INFORMER

**INSCRIPTIONS OUVERTES DU 14 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2026**

**Retrouvez sur le site de la Ville et en téléchargement :**

- le dossier d'inscription ;
- la Charte des comités de quartier et son règlement intérieur ;
- le règlement du budget participatif associé aux comités de quartier.

**Les documents au format papier sont disponibles sur demande :**

- **Par courrier :** auprès du service Démocratie participative au 03 97 91 94 76 ou à [participez@mairie-saint-avold.fr](mailto:participez@mairie-saint-avold.fr)
- **Sur place :** à l'Hôtel de Ville, bureau 210, 36 boulevard de Lorraine, 57500 Saint-Avold.

**Comment nous retourner votre fiche d'inscription ?**

- par courrier ou par dépôt à l'Hôtel de ville (adresse ci-dessus)
- par courriel : [participez@mairie-saint-avold.fr](mailto:participez@mairie-saint-avold.fr)

**ET ENSUITE ?**

**18 décembre 2026 - Rencontre de lancement des 6 comités de quartier en présence des élus**

*Se rencontrer, comprendre la démarche et faire connaissance.*

**Mi/fin Janvier 2027 - 1<sup>re</sup> réunion de chaque comité en présence des élus référents.**

*Faire connaissance, préciser le fonctionnement, échanger sur le quartier, proposition de réalisation d'une promenade diagnostique.*

**Début février 2027 – Promenade diagnostique, le cas échéant**

*Parcourir ensemble le quartier, partager les constats et identifier les sujets à travailler.*

**Ensemble, faisons vivre votre quartier**